

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET N°D/2012/ 001 /PRG/SGG

**PORTANT ELEVATION A LA DIGNITE DE GRAND OFFICIER ET
NOMINATION AU GRADE DE COMMANDEUR DANS L'ORDRE
NATIONAL DU MERITE.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ;

VU La Constitution ;

VU L'Ordonnance n°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite ;

VU La Loi L/94/002/CTRN du 26 Janvier 1994, modifiant et complétant l'Ordonnance n° 116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986 ;

VU Le Décret D/94/003/PRG/SGG du 26 Janvier 1994, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER}: En reconnaissance d'éminents services rendus à la République de Guinée durant leur carrière militaire, les cadres des forces armées dont les prénoms et noms suivent, reçoivent les distinctions suivantes :

A.- DIGNITE DE GRAND OFFICIER

I.- ETAT MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

1.- Général de corps d'armée	Mamadou 1	CAMARA
2.- Général de Brigade	Soriba	KABA
3.- -"	Mamadou	BALDE
4.- -"	Fodé Momo	CAMARA

.../...

II.- ETAT MAJOR DE L'ARMEE DE L'AIR

5.- Général de Brigade	Bakary	MARA
6.- Général	David Foromou	LOUA

B.- GRADE DE COMMANDEUR

I.- ETAT MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE

1.- Colonel	Aly Badara	SYLLA
2.- -"	Bö Lancinet	CONDE
3.- -"	Amadou Baïlo	BAH
4.- Lt.Colonel	Koïkoï	KOÏVOGUI

II.- ETAT MAJOR DE L'ARMEE DE L'AIR

5.- Colonel	Ibrahima	DIALLO
6.- Lt.Colonel	Julien Niankoye	LAMAH
7.- -"	Abdoul Aziz	TOURE
8.- -"	Moussa	FOFANA

III.- ETAT MAJOR DE L'ARMEE DE MER

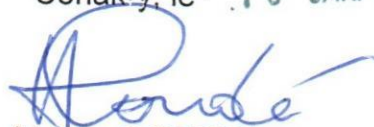
9.- Colonel	Louty	SOUMAORO
10.- -"	Mamadou Alimou	DIALLO
11.- Lt.Colonel	Sékou	CAMARA
12.- -"	Mory	KABA

IV v.- ETAT MAJOR DE LA GENDARMERIE NATIONALE

13.- Colonel	Famoro	KEÏTA - Cdt Gendarmerie Nle de Kindia
14.- -"	Cécé	BALAMOU - Inspecteur Général GNle
15.- -"	Abou	KEÏTA - CEMGN
16.- -"	Ousmane koïn	BALDE - Conseiller/Inspection
17.- Lt.Colonel	Abdourahmane	KABA - Conseiller/CEMGN

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 10 JAN. 2012



Pr. Alpha CONDE

Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée